

# COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 24 MARS 2011

-----

**Étaient présents** : BONICHON A.

MAISONNIER M. et Mmes CARTON F., PAULAIS-LAFONT M-A.,  
SZYMANSKI N., Adjoint.

ALQUIER S., BARRET D., CARTEAU S., FONTENAUD C., DANCHE E.,  
GERARDI B., GILLES G., GOUYOUX C., MONNEREAU A., PRECIGOUT C.,  
Conseillers.

**Absents avec pouvoir** :

- BLANCHARD JG. (pouvoir à Mr MAISONNIER)
- GARREAU M. (pouvoir à Mme PAULAIS-LAFONT)
- SOURISSEAU S. (pouvoir à Mr MONNEREAU)

**Absents** :

- DESCLAUX P.

**Secrétaire de séance** : Mr BARRET D.

### **I - OUVERTURE DU CONSEIL**

- a). Remerciement condoléances Famille DEBOUCHAUD
- b). Dates prochain conseil : - Jeudi 12 Mai 2011 à 19h30  
- Jeudi 30 Juin 2011 à 19h00

### **II – COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 :**

(Délib. 2011-03-13)

Monsieur MAISONNIER Marcel doyen d'âge présente au Conseil Municipal les comptes administratifs de la commune, de la régie de transport scolaire et du C.C.A.S. établis par Monsieur le Maire pour l'année 2010 et les soumet au vote du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces documents, les vote comme suit :

- <u>Commune</u>	Pour	18
	Contre	0
	Abstention	0
- <u>Régie de Transport</u>	Pour	18
	Contre	0
	Abstention	0
- <u>C.C.A.S.</u>	Pour	18
	Contre	0
	Abstention	0

### **III – COMPTES DE GESTION 2010 :**

(Délib. 2011-03-14)

Monsieur le Percepteur présente au Conseil Municipal les comptes de gestion pour l'année 2010, pour la commune, la régie de transport scolaire et le C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces documents, les approuve, à l'unanimité, pour le budget principal et les deux budgets annexes.

### **IV – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2010 :**

#### ***a) Budget communal***

(Délib. 2011-03-15)

Le Conseil Municipal, après avoir constaté le résultat de clôture pour l'exercice 2010, à savoir :

- Excédent clôture investissement	+	111 999,67 €
- Excédent clôture fonctionnement	+	647 058,20 €

Considérant que les crédits reportés 2010 s'élèvent à :

- <u>Dépenses</u>	21 331,00 €
- <u>Recettes</u>	Néant

Décide de l'affectation des sommes suivantes au budget primitif 2011 :

En section d'investissement

*Dépenses :*

001 Déficit clôture investissement	111 999,67 €
202 Révision du PLU	6 057,00 €
2313-253 Crépi façade maison médicale	<u>15 274,00 €</u>
	133 330,67 €

*Recettes :*

10682 Affectation résultats 2010	133 330,67 €
----------------------------------	--------------

Rappel

*En section de fonctionnement :*

002	513 727,53 €
-----	--------------

**b) Régie de transport scolaire**

Le Conseil Municipal, après avoir constaté le résultat de clôture pour l'exercice 2010, à savoir :

- Investissement	+ 10 103,25 €
- Fonctionnement	- 0,00 €

Décide de l'affectation de ces sommes au budget primitif 2011, ainsi qu'il suit :

- Report de l'excédent 2010 d'investissement au 001 pour	10 103,25 €
--	-------------

**c) C.C.A.S.**

Les membres du C.C.A.S., après avoir constaté le résultat de clôture pour l'exercice 2010 à savoir :

- Investissement	+ 2 003,76 €
- Fonctionnement	- 0,10 €

Décident de l'affectation suivante au budget primitif 2011 :

- En recettes d'investissement au 001	2 003,76 €
---------------------------------------	------------

- En dépenses de fonctionnement au 002 pour 0,10 €

## V – **BUGET PRIMITIF:**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le détail des prévisions budgétaires (fonctionnement et investissement) a été examiné lors de la commission des finances du 18 Mars 2011. Chaque conseiller est en possession du document de synthèse composé, outre le détail des participations aux différents syndicats, des subventions communales 2011, présentées à la réunion de toutes les commissions confondues le 15 Mars 2011, dont le détail suit.

Conformément aux propositions de la commission de finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide les subventions 2011 qui sont inscrites au budget primitif 2011.

Monsieur le Maire rappelle les termes contenus dans le document de synthèse à ce sujet : conformément à la Loi, les personnes impliquées dans le monde associatif de la commune (Président, Vice-président, Trésoriers et Secrétaires) ne prennent pas part au vote :

- Monsieur MAISONNIER Marcel, La Gâchette,

### 1) Subventions communales 2011 : (Délib. n°2011-03-16)

Football Club	2 546,00 €
Football Club (entretien terrain)	1 283,00 €
Arts Martiaux	300,00 €
Doudous & Cie	488,00 €
Gidcomm	12,00 €
Parents d'Elèves Nersac	819,00 €
Rétro Moto Club	300,00 €
Amicale chasseurs	871,00 €
A.C.N.	1 549,00 €
A.C.N. (courses + VTT)	2 950,00 €
Bibliothèque communale	2 749,00 €
C.A.U.E.	91,00 €
Club des Anciens et Amis du Temps Libre	1 140,00 €
Croix Rouge	150,00 €
Don du sang	992,00 €
La Gâchette	1 173,00 €
Roseau de la Boème	300,00 €
Prévention routière	364,00 €
Tennis Club	1 549,00 €
ILCO 16	488,00 €
Nersac Pétanque	512,00 €
Gymnastique pour tous	1 200,00 €

Handball Nersac	1 000,00 €
Nersac-Pyrénées	1 043,00 €
Chambre des Métiers	1 000,00 €
C.I.F.O.P.	1 000,00 €
M.G.P.C.L.	100,00 €
Coopérative Emile ROUX	488,00 €
Coopérative Alfred de VIGNY	488,00 €
Centre Socio Culturel La Couronne	600,00 €
Voyages scolaires	2 000,00 €
Gens du voyage	150,00 €
Rallye St-Mathieu (M. VICARD)	300,00 €
Cool Auto (M. PETIT)	150,00 €
G 2 A	150,00 €
OMEGA	76,22 €
Amicale sportive Nersacaise	500,00 €
Assoc. Grange des Gachign'Arts	150,00 €

#### Nouvelles

ELAN	<u>300,00 €</u>
	<b>31 021,22 €*</b>

\* inscrit à l'article 6574 du Budget Primitif 2011

#### 2) Participations communales 2011 : (Délib. n°2011-03-17)

SIVUC (participation)	145 271,00 €
Fourrière	1 330,00 €
EHPAD	12 798,00 €
SIVOS	4 403,00 €
SIAH	8 500,00 €
SIVOM	<u>2 000,00 €</u>
	174 302,00 €*

\* inscrit à l'article 6554 du Budget Primitif 2011

Ecoles Saint-Michel	700,00 €
CLIS	<u>500,00 €</u>
	1 200,00 €*

\* inscrit à l'article 6558 du Budget Primitif 2011

Il rappelle les termes contenus dans ce document concernant le vote du présent budget :

- Suite à la modification de l'article L. 5722-1 du code général de collectivités territoriales par l'ordonnance n° 2009-1400 du 17 Novembre 2009 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires, le budget est soumis à la nomenclature M14.

- Présentation globalisée par chapitre, la commission des finances du 18 Mars 2011 ayant validé la prévision budgétaire par article (propositions de voter le présent budget au niveau du chapitre tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement).

**a) Budget communal**

- Section fonctionnement	
Dépenses/Recettes	2 667 674,53 €
- Section investissement	
Dépenses recettes	+ <u>916 346,85 €</u>
Total budget primitif 2011	<b>3 584 021,38 €</b>

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le vote du Budget Primitif 2011 à main levée.

Après décompte, le résultat est le suivant :

Pour	18
Contre	0
Abstentions	0

Monsieur le Maire rappelle que ce budget est équilibré :

- **sans augmentation des impôts locaux,**
- avec un emprunt de 75 000 € pour la voirie,
- avec deux achats de véhicules communaux (bus scolaire et camion) en auto-financement.

**b) C.C.A.S.**

Le budget s'équilibre :

- en dépenses et recettes de fonctionnement pour une somme de 38 881,10 €
  - en dépenses et recettes d'investissement pour une somme de 2 003,76 €
- (Subvention d'équilibre de la commune de 12 881,10 €).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le vote du Budget Primitif 2011 à main levée.

Après décompte, le résultat est le suivant :

Pour	18
Contre	0
Abstentions	0

### **c) Régie transport scolaire**

Le budget s'équilibre :

- en dépenses et recettes de fonctionnement pour une somme de 54 658,75 €
- en dépenses et recettes d'investissement pour une somme de 50 000,00 €  
(Subvention d'équilibre de la commune de 47 158,75 €).

Il prévoit l'achat d'un bus scolaire d'occasion en auto-financement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le vote du Budget Primitif 2011 à mainlevée.

Après décompte, le résultat est le suivant :

Pour	18
Contre	0
Absentions	0

### **VI – PETITE ENFANCE – RÈGLEMENT INTÉRIEUR :**

(Délib. n°2011-03-18)

Madame Françoise CARTON, Maire adjoint, présente au Conseil Municipal le règlement intérieur de la structure petite enfance avec des modifications au niveau de :

- l'accueil des enfants malades
- tarifs
- horaires
- modalités de règlement

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer sur ces modifications.

L'assemblée, après avoir pris connaissance du document présenté

- l'accepte à l'unanimité,
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

### **VII – CENTRE DE LOISIRS – ENFANTS HORS COMMUNE :**

(Délib. 2011-03-19)

Madame Françoise CARTON, Maire Adjoint, fait part au Conseil Municipal, que sur demande de la CAF, il serait nécessaire que les parents des enfants

fréquentant le Centre de loisirs communal domiciliés hors commune, mais travaillant sur Nersac, bénéficient du tarif nersacais, comme cela se pratique dans les autres communes.

Cette mesure pourrait s'appliquer dès le 01 Septembre 2011.

Le Conseil, ouï cet exposé et après délibération :

- accepte, à l'unanimité, cette proposition,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents correspondant à cette décision.

### **VIII – CONTRAT PROVALYS :**

a) Renouvellement :  
(Délib. n°2011-03-20)

Monsieur Bertrand GERARDI, conseiller municipal, propose, le renouvellement du contrat Provalys au Conseil, qui concerne les bilans annuels de consommation gaz des bâtiments communaux.

Le conseil considérant l'intérêt au niveau de la maîtrise financière des dépenses,

- accepte ce renouvellement,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

b).Consommations :

La croissance exponentielle des dépenses d'électricité, d'eau ou de chauffage n'est plus admissible car elle est due en grande partie à l'incivisme des utilisateurs.

Il est demandé à chacun de prendre conscience que le gaspillage n'est plus tolérable, les services municipaux ont l'ordre d'effectuer des relevés réguliers.

Les conséquences seront tirées si les dérives perdurent.

### **IX – EMPLOI OCCASIONNEL SERVICE TECHNIQUE :**

(Délib. 2011-03-21)

Le Conseil Municipal, en accord avec Monsieur le Maire, décide la création d'un emploi occasionnel d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, pour surcroît de travail :



- au service technique, du 01<sup>er</sup> Avril 2011 au 30 Juin 2011.

Cette personne sera rémunérée au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3, indice brut 297, majoré 292.

Le Conseil décide d'utiliser, à cet effet, le service d'intérim du Centre de Gestion suivant sa délibération du 25 Août 1995 portant accord de principe.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les demandes de prises en charge découlant de cette décision.

**X – GRAND ANGOULÊME :**  
(Délib .2011-03-22)

Nomination délégué suppléant pour la commune :

Monsieur le Maire propose de prendre connaissance du courrier d'Eric DANCHE, démissionnaire de son poste de délégué suppléant au Grand Angoulême au sein de trois commissions.

Il demande à l'assemblée de désigner un nouveau membre.

Le Conseil, après délibération propose Monsieur Bertrand GERARDI, à ce poste.

**XI – LESCUN – CHANGEMENT D'AFFECTATION DES LOCAUX :**  
(Délib .2011-03-12)

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal des nouveaux travaux à effectuer sur le site de LESCUN, classé ERP5 suite à la visite de la commission de sécurité du 09 Février 2011.

Déjà, lors de la commission de sécurité de 2006, de gros travaux avaient été réalisés pour conserver le site aux normes en vigueur, et cette nouvelle réunion de 2011 fait apparaître encore de nouvelles normes, qui obligent la commune à réaliser de nouveaux travaux (nouveaux blocs de sécurité, nouvelles portes coupe-feu, etc....).

Aussi, le Conseil Municipal doit s'interroger sur le maintien des locaux en ERP5 (Etablissement Recevant du Public), soit le grand sanitaire, le dortoir, la grande salle et la cuisine du n°4.

Il s'avère que ces locaux ne sont que très peu utilisés par les Associations de NERSAC ( 9 nuitées par an en moyenne, sur les cinq dernières années, selon les

sources de l'Association NERSAC-PYRÉNÉES qui gère le site) et que par ailleurs, les écoles n'y accèdent plus depuis 2001, (il manque une salle de classe).

Enfin, il est possible de demander à Monsieur le Maire de LESCUN et aux services de la Sous-préfecture d'Oloron Sainte-Marie, ce déclassement et de transformer ces locaux en appartements.

Le Conseil Municipal oui cet exposé et après en avoir délibéré a décidé :

1). de solliciter Monsieur le Maire de LESCUN et Monsieur le Sous-préfet d'Oloron le déclassement des locaux EPR5 du site de la borde à Balencie, Route d'Ansabère à LESCUN à compter du 01<sup>er</sup> Juillet 2011.

2). de demander à l'Association NERSAC-PYRÉNÉES gestionnaire du site, de transformer les locaux selon les dispositions suivantes :

- dortoir et grande salle n°5 : en appartement indépendant de 10 personnes maximum avec sanitaires et trois chambres,

- Cuisine n°4 en un appartement totalement indépendant pour quatre personnes maximum.

- Grand sanitaire en un local technique et sanitaires pour l'appartement n°6.

3). de déposer un dossier de déclassement avec toutes les pièces nécessaires notamment les plans des anciens locaux et les plans des nouvelles transformations auprès de Monsieur le Maire de LESCUN.

## **XII – CLASSE RELAIS – FACTURATION DES REPAS DES ELEVES**

(Délib. n°2011-03-23)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en raison des impayés constatés au niveau des repas pris au restaurant scolaire par les élèves fréquentant la classe relais, un accord est intervenu pour le paiement direct à la commune des factures par le collège Puygrelier à Saint Michel, à charge, pour cet établissement, de récupérer ces sommes directement auprès des familles.

Il soumet donc à leur approbation la convention d'hébergement correspondant à cette décision, pour autorisation de signature.

Le Conseil, après étude de document,

- l'accepte à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

### **XIII – CONTRAT MAINTENANCE FIRMA-SOFT :**

(Délib. 2011-03-24)

Le Conseil Municipal, en accord avec Monsieur le Maire, considérant la vétusté des ordinateurs des écoles,

Décide que le contrat de maintenance pour ces appareils devra être annulé.

Il sera demandé à la société FIRMA-SOFT l'établissement d'un nouveau contrat qui ne devra concerner que la maintenance de l'informatique mairie.

Ce nouveau document sera soumis au prochain conseil municipal.

### **XIV - BOURSES AUX PERMIS DE CONDUIRE :**

(Délib. 2011-03-25)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son accord de principe quant à la participation financière de la commune à l'opération mise en place par l'Association de France des Maires, pour une bourse aux permis de conduire destinée à aider les jeunes en difficulté.

Dans ce cadre, une somme de 2 000 € a été inscrite au budget primitif 2011.

Il convient à présent de désigner les membres de la commission chargée de l'examen des candidatures et de déterminer le montant de chaque participation individuelle, dans un premier temps.

Ensuite, cette commission soumettra chaque dossier retenu au Conseil Municipal, en charge d'entériner ou pas cette proposition.

Le Conseil Municipal,

- décide la participation financière de la commune de Nersac pour cette opération,
- désigne pour siéger au sein de la commission préalable :
  - Marie-Annick PAULAIS LAFONT,
  - Eric DANCHÉ,
  - Nicole SZYMANSKI,
  - Christophe GOUYOUX.

## **XV – EMPRUNTS VOIRIES :**

(Délib. 2011-03-26)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son vote, dans le cadre du budget primitif 2011, de deux emprunts destinés à financer :

- 1) Les travaux Route d'Angoulême 25 000 €
- 2) Les travaux Trottoirs Grand Rue 50 000 €

A cet effet, chaque membre est en possession d'une proposition du crédit Agricole.

Il invite le Conseil à se prononcer sur cette proposition.

L'assemblée après avoir pris connaissance de ce document,

- Décide de contracter un emprunt de 75 000 € à taux fixe pour la voirie 2011(travaux Route d'Angoulême 25 000 € et trottoirs Grande Rue 50 000 €) sur sept ans, taux nominal 3,54 % (taux apparent 2,85 %), périodicité annuelle.

Echéance 11 969,16 €

Frais de dossier : Néant

- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir.

## **XVI - VOTE DES TAUX 2011 :**

(Délib. 2011-03-27)

Le Conseil Municipal, en accord, avec Monsieur le Maire, dans le cadre du vote primitif 2011, vote les taux suivants pour :

- la taxe d'habitation : 11,98 %
- la taxe foncière : 21,18 %
- la taxe foncière non bâti : 39,59

Ces taux restent inchangés par rapport à 2010.

## **XVII - QUESTIONS DIVERSES:**

- a) Nouvelle organisation du ramassage des ordures ménagères :  
(rapporteur Monsieur Eric DANCHÉ)

« Retour sur la décision du Grand Angoulême de modifier à compter d'octobre 2011, la méthode et la fréquence du ramassage des ordures ménagères (OM) :

- 1- seule collecte sur Nersac (C1), avec dotation des usagers en bacs individuels par la Société CITEC Environnement,
- 2- collectes dans le bourg (C2).

Le Service Déchets Ménagers avait décidé de passer Nersac en dernier, car commune la plus complexe du Grand Angoulême. Le 22 Mars 2011 après-midi, un camion benne de 16 m<sup>3</sup> a donc sillonné les rues et impasses les plus problématiques.

Après un contact téléphonique avec Monsieur MATOUT (responsable collecte en porte à porte), analyse en cours de finalisation.

Dans le même temps, la commune avait reçu un courrier le 10 Février 2011, pour réponse avant le 7 mars 2011, afin de se positionner sur la collecte future en bout de voie pour les voies suivantes :

- Rue des chails,
- Impasse des argiles,
- Venelle du loup,
- Impasse de la pommeraie,
- Rue du canal.

-

➔ Trois choix possibles pour la collecte en bout de voie :

- sacs noirs et jaunes
- Bac de regroupement (dotation en sacs noirs maintenue)
- Bac noir individuel pour l'OM, avec 2 options pour les sacs jaunes :
- Sacs jaunes déposés en bout de voie
- Sacs jaunes déposés dans les bacs de regroupement jaunes.

L'analyse en cours faite par Monsieur MATOUT, étant susceptible d'identifier d'autres points « noirs », j'ai contacté M. FAURY (Pôle Collectes spécifiques, Dotations et Déchetteries), interlocuteur désigné sur le courrier du 10 Février 2011, afin d'excuser la non réponse de la commune à la date du 7 mars 2011, et aussi pour l'informer qu'une réunion entre la Mairie et les services du Grand Angoulême serait souhaitable 1<sup>ère</sup> quinzaine d'Avril 2011, afin de disposer de tous les éléments avant de prendre des décisions ==> réunion collégiale et coordonnée validée !

*Rappel point en attente de chiffrage actualisé : installation de colonnes enterrées à La Foucaudie avec possibilité de participation du bailleur la SA Le Foyer (interlocuteur Serv. Déchets ménagers : M. PAGNOUX Nicolas). »*

b) Opération « Le jour de la nuit » :

La troisième édition du jour de la nuit se déroulera le 01<sup>er</sup> Octobre 2011.

L'éclairage public d'une zone de la commune sera coupé à cette occasion.

Certaines communes du Grand Angoulême mettent en œuvre toute l'année des coupures d'éclairage à certaines heures de la nuit.

En agissant sur le nombre de points lumineux, on diminue la pollution lumineuse impactant la biodiversité nocturne.

Le Grand Angoulême propose cette année de s'associer au Conseil Général pour organiser une soirée conte et observation des étoiles dans le cadre de la manifestation « au fil du conte » se déroulant à la même période avec le club d'astronomie de Fléac.

c). Desserte de Nersac par les transports publics urbains :

Nos demandes sont actuellement en cours d'examen et d'analyse par les services du Grand Angoulême. Elles seront ensuite présentées aux instances politiques compétentes (commission aménagement du territoire en général) pour suite à donner dans un délai de 6 mois environ. Une réponse officielle nous sera alors transmise par courrier dans les meilleurs délais possibles.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.**

**Le Maire,**